

## **Arrêté n° 2022-441** **Portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade de** **rédacteur territorial**

### **Le Président du Centre de Gestion** **de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 6, 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté n°2020-242 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 3 juillet 2020 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté n°2021-127 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 17 mars 2021 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté n°2022-192 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 portant liste d'aptitude du concours d'accès au grade de rédacteur territorial,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats dont les nominations ont été enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial dans les délais impartis, pour une année supplémentaire, conformément à l'article L325-38 du Code général de la Fonction Publique et ce dans la limite du délai global d'inscription sur la liste d'aptitude,

Considérant les demandes de prolongation d'inscription au titre d'un motif mentionné à l'article L325-39 du Code général de la Fonction Publique,

.../...

**Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines**

**ARRETE :****ARTICLE 1 :**

La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial est établie comme suit, par ordre alphabétique.

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Nom de jeune fille</b>	<b>Prénom</b>
Madame	ALLEMAND		Alicia
Madame	ALMEIDA		Julie
Monsieur	AMARGIER		Kévin
Madame	AUBERT		Sylvia
Monsieur	BALANDRAS		Anthony
Madame	BARNIER		Lydie
Madame	BARRAUD	BEAUMONT	Sandrine
Madame	BARTHELEMY		Ghislaine
Monsieur	BERGER		Thibaud
Madame	BERTRAND		Anaïs
Madame	BIAMBA		Nathalie
Madame	BIGAY	GASQ	Marion
Monsieur	BONNET		Jonathan
Madame	BONNET		Anne-Laure
Madame	BORDEL		Héloïse
Madame	BOUCHARD		Véronique
Madame	BOUILHOL		Emilie
Madame	BOURGOIS	FERRIER	Priscilla
Madame	BRANCO	MAZEAS	Myriam
Madame	BRECHARD		Séverine

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le

ID : 063-286300140-20220831-AR\_2022\_441-AR

Madame	BRULÉ		
Madame	CHARTREUX		Vanessa
Monsieur	CHATEL		Luc
Madame	CHERVIN		Sandrine
Madame	CHEYMOL		Floriane
Madame	CLUZEL		Mathilde
Madame	COMBE		Perrine
Madame	COURSOLLE		Jennifer
Madame	DE FILIQUIER	LAROUSSINIE	Céline
Madame	DELPUECH	FERNANDEZ	Céline
Monsieur	DEMURE		Camille
Madame	DESCHAMPS		Lucie
Monsieur	DETRE		Jean-Paul
Madame	DONJON		Anne
Madame	DUBESSAY		Severine
Madame	DUBIEN		Ruby
Madame	EVAIN		Laura
Madame	FAURE	KLIMENKO	Marie
Madame	FONTBONNE		Marie-Noëlle
Madame	FRADIN		Maréva
Madame	FUZET		Vanessa
Madame	GAGNAIRE		Elodie
Madame	GAMET		Magalie
Monsieur	GOUDOUNESQUE		Amaury
Madame	GRANGEON	BADON	Anelyse

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le

ID : 063-286300140-20220831-AR\_2022\_441-AR

Madame	GRANGER		
Madame	GUAMIS		Mélissa
Madame	HUMBERT	CHAPELON	Estelle
Madame	HURIAU	RACHEZ	Amandine
Madame	JANIN	ROCHER	Mika
Madame	JUTIER		Lise
Madame	LAMOUREUX		Sylviane
Madame	LASTIQUE		Pauline
Monsieur	LAUBRY		Théo
Madame	LAVEDRINE		Aurélie
Monsieur	LE TURDU		Joël
Madame	LECORNET		Vanessa
Madame	LEPAGE		Morgane
Madame	LEYDIER	POIRIER	Sandy
Madame	LISEWSKI	LAMY	Corinne
Madame	LOULIDI		Marie-Amandine
Madame	MALLET		Lucie
Madame	MEYNIER	ROY	Karine
Madame	MIOCHE		Tiffany
Madame	MONCOUYOUX-GENDRE	GENDRE	Amandine
Madame	MOURIER		Charlène
Madame	NOBECOURT		Stephanie
Madame	NOYER		Bénédicte
Madame	PETIT		Hélène
Madame	PETITFOUR	PEYNON	Katy

Madame	PONS		
Madame	RODARIE		Géraldine
Madame	ROSSI		Laetitia
Madame	SGHIR		Najat
Madame	SOUVIGNET	DEFOUR	Nathalie
Monsieur	TAILLANDIER		Pierre
Madame	TAUPIN		Malorie
Madame	THOMASSON		Nadège
Madame	TOURNY		Corinne
Madame	TREVISIOL		Virginie
Madame	VAISSIERE		Céline
Monsieur	VÉNIAT		Vincent
Monsieur	VERGNE		Guillaume
Madame	VIALATTE		Marina
Madame	VIGNERON		Emilie
Madame	WILL		Jessica

## **ARTICLE 2 :**

Les candidats qui n'ont pas été nommés stagiaires au terme de la deuxième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une troisième année. Les candidats qui n'ont pas été nommés stagiaires au terme de la troisième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une quatrième année. Il appartient à la personne déclarée apte de demander sa réinscription au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. Ces demandes de réinscription doivent être formulées, par lettre recommandée, dans un délai d'un mois avant la fin de l'année d'inscription en cours sur la liste d'aptitude.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu, le cas échéant, durant l'accomplissement du service national ou en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, de longue durée ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat et lorsqu'un lauréat est recruté en qualité d'agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L332-13 du Code général de la Fonction Publique alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L.120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr) ainsi que sur le site [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr), et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation.

Fait à Clermont-Ferrand, le **31 AOUT 2022**

Le Président,

**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication par voie électronique le : **31 AOUT 2022**